NATIONS UNIES



## Conseil Economique et Social

Distr. GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/578 15 juillet 1997

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

et FRANÇAIS

## **ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

RECTIFICATIF 1 AU RÈGLEMENT No. 54, RÉVISION 1

(Pneumatiques pour véhicules utilitaires)

 $\underline{\text{Note}}$ : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa sixième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-douzième session. Il a été établi sur la base du texte approuvé (TRANS/WP.29/566, par. 60 et 124).

<u>Annexe 2, Exemple de marque d'homologation</u>, dans la figure, remplacer le numéro d'homologation "54R-002439" par "002439".

\_\_\_\_

GE.97-